FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2025 / 2026

PHOTO A
COLLER ICI

FAMILLE (parent avec enfant licencié)

(Accès le vendredi soir, dimanche et vacances)

☐ Réinscription de la saison 2024/2025 ☐ Nouveau licencié
☐ Licencié la saison précédente, club :
NOM et Prénom de l'enfant licencié au BCP:
Nom : Prénom :
Nationalité : Sexe : 🗖 Femme 🗖 Homme
Date de naissance : /
Adresse complète :
Téléphone portable ://(obligatoire) Email :
le cadre de la mise à jour du site du club et de ses réseaux et/ou dans les
publications des bulletins municipaux
□ <u>Je consens</u> ou □ <u>Je ne consens pas</u> à ce que mes coordonnées (mail et téléphone) soient utilisées dans le cadre de la communication interne du club.

Nota Bene : L'adhésion Famille donne droit à la personne qui adhère (1 adhésion/parent) de venir jouer avec son enfant préalablement licencié sur nos créneaux de jeu libre du vendredi soir, du dimanche soir ainsi que des créneaux de vacances scolaires (selon mise à disposition de la mairie. Vous êtes soumis aux mêmes règles d'utilisation des infrastructures que les autres adhérents.

PIECES A FOURNIR EN PLUS DE CETTE FICHE DUMENT REMPLIE

- O Une photo d'identité à coller ou à agrafer sur cette fiche.
- O Le questionnaire de santé dûment rempli. OBLIGATOIRE et certificat médical de la Fédération Française de Badminton de moins de 3 ans si nécessaire.
- O Le formulaire de prise de licence FFBaD dûment rempli (à récupérer au forum des associations, sur le site www.bcp95.fr ou au gymnase, ou bien à imprimer soi-même).
- O Le règlement de 125€ en espèces, par virement ou par chèque à l'ordre du BCP.
- O Signature du règlement interne ci-contre.

REGLEMENT INTERNE

- **Art. 1 :** Pour leur confort et leur sécurité, les joueurs doivent avoir un équipement de sport adéquat. Ils doivent **impérativement** changer de chaussures pour accéder à la salle. Par ailleurs les chaussures doivent avoir des semelles qui ne marquent pas le sol.
- Art. 2 : Le port de signes religieux distinctifs n'est pas autorisé durant les activités de l'association.
- **Art. 3 :** Les volants (plastiques ou en plumes) sont fournis par le club lors des entraînements et jeu libre dans la limite du raisonnable et sont à la charge des joueurs en cas de consommation excessive.
- **Art. 4 :** Le Badminton Club de Pontoise déc<mark>line tout</mark>e responsabilité concernant les vols pouvant être commis dans le gymnase.
- Art. 5 : Les joueurs montent et démontent les terrains, ne laissent pas de détritus sur l'aire de jeux ainsi que dans les vestiaires (volants usagés, bouteilles, etc...) Des poubelles sont à leur disposition dans le gymnase.
- **Art.6 :** Les jeunes licenciés n'étant couverts par l'assurance du club qu'au moment où ils sont pris en charge par un responsable du club, les personnes accompagnant les enfants à leur séance d'entraînement sont priées de s'assurer de la présence du responsable avant de partir.
- Art. 7: Les joueurs poussins et benjamins (U11 et U13) durant toute la séance de jeu libre à laquelle ils participent devront obligatoirement être accompagnés d'un responsable légal. Les minimes, cadets et juniors sont autorisés à venir seuls et à jouer uniquement si des adultes sont présents dans la salle sous couvert d'une décharge de leurs parents.
- **Art. 8 :** Pour inviter des personnes extérieures : ces personnes doivent être obligatoirement titulaires d'une licence prise à la FFBaD pour la saison en cours. Prévenir un membre du comité qui devra demander l'aval des autres membres pour valider la venue de ce joueur ainsi que son nom.
- **Art. 9 :** Pour avoir accès aux installations, tout joueur devra avoir rendu son dossier d'inscription (hors certificat médical) à date du 30 Septembre et/ou dans les quinze jours qui suivent son premier essai. Le dossier complet certificat inclus devra être rendu avant le 15 Octobre sans quoi l'accès aux terrains vous sera refusé pour des raisons de sécurité et d'assurance.
- **Art. 10 :** Toute adhésion au Badminton Club de Pontoise est définitive, <u>aucun remboursement</u> ne sera effectué quelle qu'en soit la raison.
- **Art. 11 :** Tout licencié déclare adhérer à l'assurance « responsabilité civile et individuelle accident » proposée par la Fédération Française de Badminton et avoir pris connaissance des garanties complémentaires et des informations relatives à la notice d'assurance.
- **Art. 12 :** Tout comportement jugé excessif et irrespectueux vis-à-vis des autres joueurs, des entraîneurs et du matériel ou ne respectant pas les articles précités, pourra être sanctionné par une <u>exclusion temporaire ou</u> définitive du créneau et/ou du club.
- **Art. 13 :** Toute adhésion au Badminton Club de Pontoise implique l'adoption du présent règlement. **Signature du joueur**

Au Club du BCP nous utilisons une application pour la gestion de notre communication interne, nos évènements etc...

Alors rejoignez-nous dès maintenant sur









Avec le code du groupe : « MLNYQ »



DEMANDE DE LICENCE 2025/2026

ADULTE

T 01 49 45 07 07 - E ffbad@ffbad.org

kemplissez en lettres capitales et signez en 2 exemplaires ce formulaire. Conservez un exemp	idire et remettez le second a votre president(e) de club.
RENOUVELLEMENT DE LICENCE N° (8 chiffres)	
I CLUB	
LIGUE	IDÉPT
NOM	ANCE
■ PRÉNOM	■ MASC. ■ I NATIONALITÉ:
■ NÉ(E) LE	
ADRESSE	
CODE POSTAL VILLE	PAYS
■ TÉL FIXE : + 33 (0) ■ TÉL MOBILE :	+ 33 (0)
■ E-MAIL	
☐ JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP ► Rdv sur votre espace joueur sur myffbad.fr pour compléter les information	ons relatives à votre type de handicap afin de vous proposer la pratique la plus adaptée.
J'accepte que la Fédération et ses organes déconcentrés utilisent mes coordonnées afin de m'envoyer des informatio J'accepte que la Fédération et ses organes déconcentrés utilisent mes coordonnées à des fins de communication conc J'accepte que la Fédération transmette mes coordonnées à ses partenaires afin notamment de recevoir des offres pri	ernant le badminton français, international et les événements de la Fédération.
Je ne souhaite pas que l'on puisse accéder à ma fiche résultat personnelle, j'ai conscience que ma participation à au moins une Fédération conformément au règlement général des compétitions.	compétition officielle me fera apparaître dans les résultats de compétition et dans le classement de la
Protection des données à caractère personnel : les données font l'objet d'un traitement effectué par la FFBaD pour son propre compte et le compte de s' fichier informatisé par la Fédération Française de Badminton, en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion des licences, l'utilisation et la diff de ce traitement est l'exercice d'une mission d'intérêt public et votre consentement. Ces données seront conservées 50 ans après la fin de validité de votre après la fin de cette validité. Pendant toute la durée de conservation des données personnelles, et à partir de ce jour, la FFBaD met en place tous les moye effacement ou accès par des tiers non autorisés et non habilités. L'accès aux données à caractère personnel est strictement limité aux collaborateurs de la en raison de leurs fonctions. Vos données sont hébergées sur des serveurs localisés en France. Conformément à la loi 78-17 «Informatique et Libertés» du 6 d'accès aux données sous conservant, les faire restifies en domandes leurs entraines confitiens. Vous pouvez égalament abstacle la limitation de la confite de la confit de	usion d'images ou de sons vous concernant, ainsi que pour l'envoi d'informations postales ou digitales. La base légale licence. Votre adresse postale, mail et numéro de téléphone seront supprimés de manière sécurisée à partir de 3 ans ns aptes à assurer leur confidentialité, leur exactitude, et leur sécurité, de manière à empêcher leur endommagement, Fédération et à ses prestataires, aux collaborateurs des ligues, des comités, et des clubs affiliés, habilités à les traiter janvier 1978 modifiée et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit

PRIMO LICENCIÉ OU RENOUVELLEMENT DE LICENCE REMPLIR LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

au 01 49 45 07 07 ou par mail : cnil@ffbad.org. Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse www.cni.l.fr/plaintes.



Téléchargez ICI le questionnaire de santé et l'attestation.

Rappel: si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé, vous devez obligatoirement fournir un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Téléchargez ICI le formulaire recommandé pour le certificat médical

ASSURANCE :

Je soussigné(e), atteste avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport). Dans ce cadre, je déclare avoir reçu, pris connaissance et compris les modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFBaD ci-annexée, et la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence. Le prix de l'option de base incluse dans ma licence est de 0,32€ TTC. Je peux ne pas y adhérer et le signifier par écrit auprès de mon club à l'aide du formulaire de refus mis à ma disposition (procédure obligatoire). La souscription d'une option complémentaire A ou B se fait à l'aide du bulletin d'adhésion individuelle téléchargeable depuis le site internet de la FFBaD: www.ffbad.org/pratiquer-se-licencier-

HONORABILITE:

Je soussigné(e), atteste avoir été informé(e) de la mise en place d'un contrôle d'honorabilité pour toute personne exerçant ou souhaitant exercer une fonction d'éducateur sportif, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives, ou d'officiel technique au sens des articles L. 212-9 du code du sport. A ce titre, je consentirai à la transmission des éléments constitutifs de mon identité par la Fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité selon les articles D.131-2 et D.131-2-1 du code du sport soit effectué.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE:

Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage,

- Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. »

Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

Signature du licencié

Faire précéder la signature de la mention : "lu, compris et accepté"

Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pe promotion de la FFBaD et du badminton, le signataire reconnait que la FFBaD, ses organes déconcentrés et ses clubs peuvent procéder à des captations d'images et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient, à titre gratuit, et ce, pendant la durée de validité de sa licence, et pour le monde entier



NIVEAU DE GARANTIES DE L'ASSURANCE GENERALI

Résumé des contrats GENERALI n° AN987 507 et EUROP Assistance n°58.223.892

VOUS ÊTES LICENCIÉ(E) À LA FFBaD, VOTRE LICENCE COMPREND:

1/ une garantie Responsabilité Civile obligatoire : Incluse dans la licence, elle vous assure pendant la pratique de votre activité sportive FFBaD contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers. Tous les détails sur le site internet de la FEBaD

2/ une garantie Accident Corporel non obligatoire :

La FFBaD attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Dans ce cadre, la FFBaD propose à ses licenciés trois formules d'assurance :

- Une garantie « Accident Corporel de base » incluse dans la licence ;
- Deux options complémentaires A et B permettant d'augmenter les montants garantis par la garantie de base.

Le détail de ces garanties vous est présenté ci-dessous et dans les notices d'information GENERALI référencées « Assurance FFBaD » en libre consultation sur le site internet de la FFBaD.

Garantie Accident Corporel de base (0,32 € TTC)

	MONTANTS GARANTIS		
NATURE DE LA GARANTIE ACCIDENT	LICENCIÉS	DIRIGEANTS	ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU
Décès	10.000€	20.000€	40.000€
Déficit Fonctionnel Permanent	30.000 € / pers. x taux d'invalidité	40.000 € / pers. x taux d'invalidité	80.000 € / pers. x taux d'invalidité
Indemnité Journalière en cas d'arrêt de travail	néant	néant	Maximum 60 € par jour pendant 365 jours au plus, franchise 7 jours
Frais de traitement (1)		1.500 € par sinistre	
Premier appareillage non pris en charge par la Sécurité Sociale	100 € par victime et par accident		
Dépassements d'honoraires (1)	Maximum 250 € par sinistre		
Hospitalisation	100% du forfait hospitalier		
Optique (1)	350 € par bris		
Soins dentaires et prothèses (1)	1.000 € par sinistre		
Frais de remise à niveau scolaire	50 € par jour, maximum 60 jours après application d'une franchise de 10 jours		
Centre de traumatologie sportive (1)	Maximum 4.500 €		
Remboursement cotisation club et licence suite à accident corporel couvert par le contrat et entrainant un arrêt total d'activité sportive médicalement justifié.	Sur justificatifs: mox 250 € par sinistre. Remboursement au prorata de la période de non activité Franchise relative de 3 mois		

(1) Sous déduction des prestations servies par la Sécurité Sociale et les mutuelles complémentaires, dans la limite des

Assistance rapatriement Prestations délivrées par EUROP Assistance contrat n°58.223.892 appelez le +33.(0)1.41.85.81.02

Rapatriement : frais réels Frais médicaux à l'étranger (1): 152.500€

OPTIONS A et B COMPLEMENTAIRES à la garantie de base :

Les options vous permettent d'améliorer votre couverture d'assurance et ainsi d'être encore mieux protégé lors de la pratique de votre sport. Les montants indiqués dans le tableau se substituent aux montants de la garantie de base.

NATURE DES DOMMAGES	OPTION A 10,12 € TTC	OPTION B 19,62 € TTC
Décès	20.000€	40.000€
Déficit Fonctionnel Permanent	40.000€	80.000€
Indemnités journalières (après application d'une franchise de 7 jours)	30 € par jour pendant 365 jours	60 € par jour pendant 365 jours

Attention : Si les options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

MODALITES D'ADHESION AU CONTRAT:

Le licencié ayant postulé à la licence FFBaD est couvert automatiquement au titre des garanties de base du contrat qui lui sont applicables. Il peut refuser d'adhérer à la garantie de base « accident corporel » par écrit (procédure obligatoire), directement auprès de son club et à l'aide du document « refus des garanties accident corporel » en ligne sur le site internet de la FFBaD. S'il désire bénéficier d'une garantie plus étendue au travers des options complémentaires A ou B, le licencié devra utiliser le bulletin d'adhésion dédié et en ligne sur le site internet de la FFBaD. Le complément de prime dû à l'augmentation des garanties sera réglé directement auprès d'AIAC Courtage, 14 rue de Clichy, 75311 Paris cedex 09.

VIE DU CONTRAT D'ASSURANCE:

Le contrat se compose du présent formulaire de demande de licence et des notices d'information référencées « Assurance FFBaD » dont le licencié reconnaît avoir reçu un exemplaire.

PRISE D'EFFET DES GARANTIES/DUREE:

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFBaD et du règlement de la prime correspondante.

Elle prend fin le jour où la licence FFBaD pour la saison en cours n'est plus valide.

ASSUREUR: GENERALI IARD, SA au capital de 59.493.775 €, Entreprise régie par le code des assurances - 7 Bd Haussmann 75456 PARIS Cedex 09 - RCS PARIS 552062663 - Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel 61 rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex 09

Les relations précontractuelles et contractuelles sont régies par la Loi Française.

La langue des relations précontractuelles et contractuelles est le français.

MODALITES D'EXAMEN DES RECLAMATIONS:

En cas de désaccord, vous pouvez adresser une réclamation écrite avec le motif du litige et les références du dossier à : GENERALI - SERVICE RECLAMATIONS - 7, Boulevard Haussmann -75456- PARIS Cedex 09

INFORMATION RELATIVE A LA VENTE A DISTANCE :

Si vous avez adhéré au présent contrat en utilisant exclusivement une ou plusieurs techniques de communication à distance et à des fins n'entrant pas dans le cadre de votre activité commerciale ou professionnelle, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires à compter du jour de la conclusion du contrat (réputé être la date d'effet des garanties mentionnée dans le bulletin d'adhésion) pour y renoncer sans justifier de motifs ni supporter de pénalités. Ce droit ne s'applique pas si vous avez déclaré un sinistre mettant en jeu les garanties.

Dans ce cas, pour renoncer au contrat, adressez une lettre recommandée avec accusé de réception, rédiaée suivant le modèle ci-dessous à l'adresse

AIAC - 14 rue de Clichy - 75311 Paris Cedex 9

«Je soussigné(e)	, renonce par la présente
	ance Individuelle Accident n° AN987.507 que j'avais
souscrit à distance le	
Les garanties cessent à la date	de réception de la renonciation. Le cas échéant, les
cotisations déjà versées me sero	nt remboursées à l'exception de celles correspondant à
la période de garantie écoulée.	
Fait à	, le
Sianature du licencié »	

INFORMATION SUR LE CONTRAT:

Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez :

AIAC courtage, 14 rue de Clichy, 75009 Paris N° VERT: 0 800 886 486 Assurance-ffbad@aiac.fr

Les résumés des contrats sont téléchargeables depuis le site internet de la FFBaD -

www.ffbad.org - rubrique assurance. Les contrats sont consultables à la Fédération, 9-11 avenue Michelet, 93583 Saint-Ouen Cedex.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident en ligne que vous trouverez sur le site internet de la FFBaD (rubrique assurance). Un accusé réception comprenant un numéro de dossier et la procédure à suivre pour le meilleur traitement de votre dossier vous seront immédiatement communiqués par

Pour faire appel à EUROP ASSISTANCE :

appelez le +33.(0)1.41.85.81.02.

Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable d'Europ Assistance.





courtier d'assurance de la fédération :





QUESTIONNAIRE DE SANTE « SPORTIF MAJEUR » PRÉALABLE A L'OBTENTION OU AU RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE D'UN MAJEUR AUPRÈS DE LA FFBaD

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par N Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du li	JON. cencié.	
Depuis les 12 derniers mois	OUI	NON
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour	OUI	NON
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
Si vous avez répondu NON à toutes les questi	ons:	
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévue	s par la fédé	ration, avoir
	cence.	
répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la li		
répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la li Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questi	ons:	



ATTESTATION

Je soussigné(e),
NOM :
PRÉNOM :
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé « Sportif majeur » et a répondu par la négative à l'ensemble des questions.
Date :
Signature :



Certificat médical de non contre-indication

Formulaire 01

adoption : CEx du 25 et 26 mai 2024 entrée en vigueur : 1er septembre 2024

validité : permanente

secteur:

remplace: Chapitre 02.01.F1-2024/1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

ENGAGEMENT DU JOUEUR POUR LE CERTIFICAT MEDICAL

Le badminton est un sport qui peut solliciter intensément les systèmes cardiovasculaire et respiratoire. Cette activité physique particulière doit donc inciter le médecin à la prudence pour la délivrance de ce certificat. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense existe chez les séniors et aussi chez les plus jeunes.

Le présent certificat doit être établi par un médecin titulaire du doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des médecins.

La commission médicale de la FFBaD rappelle l'utilité :

- d'un interrogatoire soigneux sur les antécédents personnels et familiaux, à la recherche de facteurs de risques : Symptômes cardiaques, palpitations, essoufflement anormal, fatigue intense après un effort, anomalies du bilan lipidique, hypertension artérielle, diabète, obésité et antécédents familiaux de maladie cardiovasculaire.
- d'un examen clinique attentif.
- d'un électrocardiogramme de repos de dépistage à partir de l'âge de 12 ans.

Seul le Médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique, etc. en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque après en avoir apprécié l'importance.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique du badminton. Je ne saurais ainsi me retourner contre la FFBaD pour ces motifs. Je sollicite donc une licence pour la pratique du badminton, y compris en compétition.

(Signature du joueur ou de son représentant légal,
précédée de la mention « lu et approuvé »)

Fait le à à

La signature de cet engagement est obligatoire, le modèle ci-dessous est recommandé.

	===
Certificat médical	
Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour	
Nom Prénom	
né(e) le : / / et, après avoir pris connaissance des recommandations émises par la FFBaD ci-dessus, je certifie que son état de sa ne présente pas de contre-indication à la pratique du badminton, y compris en compétition.	anté
Fait le à Signature et cachet du médecin examinateur	

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents dégage la responsabilité de la FFBaD.